

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2025

Compte-rendu affiché le : 20 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

N° 25-03-11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Décisions du maire –
information du conseil
municipal

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

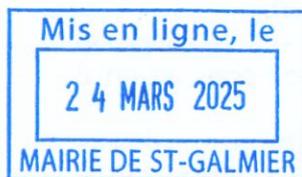
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC - Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Suzanne BOICHON - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD - Pascal BENARD à Philippe DENIS.

Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

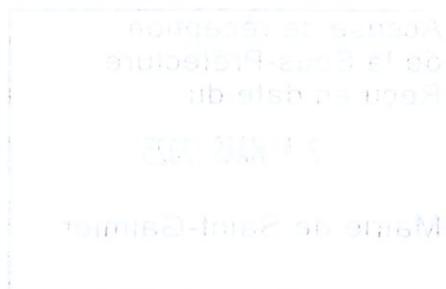
Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2025-08 – UTILE SUD FOREZ – convention de mise à disposition de personnel – année 2025 – coût de refacturation 23 €
- Décision n°2025-09 – Convention de mise à disposition de locaux municipaux relatif au stand de tir « force de sécurité » du centre de tir d'Andrézieux-Bouthéon – redevance forfaitaire de 150 euros TTC par créneaux - Année 2025
- Décision n°2025-10 – Contrat d'engagement – Greg Le Magicien – Noël dans les écoles - 18/12/2025 – 800 € TTC
- Décision n°2025-11 – DEKRA - Contrat n°2025 0607 5085 – réception sans essai en charge d'équipements pour activité physique ou sportive non soumis à une réglementation spécifique (Open Mouv'Roc) – 340 € HT
- Décision n°2025-12 – GESCIME – Migration du logiciel du cimetière en Full Web pour 2 382 € TTC – Puis 2 061.61 € TTC/an (droit d'usage, maintenance, hébergement des données, assistance juridique)
- Décision n°2025-13 – PYRAMID – Modification de marché pour la Création d'un nouveau parking à Saint-Galmier en vue de la réhausse du niveau de la paroi cloutée pour un montant de 39 744 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 538 784 € HT soit 646 540,80 € TTC
- Décision n°2025-14 – Convention de mise à disposition de La Bulle à l'association Foggy Blues, à compter du 10 mars 2025 pour une durée de 1 an
- Décision n°2025-15 – Contrat de prestation d'animation musicale avec l'association Taj's Song pour le 18 juillet 2025 – 600€
- Décision n°2025-16 – Formulaire d'engagement pour une demande d'éligibilité à la fibre optique du réseau THD42 pour le raccordement du parking silo Rue de la Doue 42 330 Saint-Galmier pour un montant forfaitaire de 1 364 €.
- Décision n°2025-17 – LOIRE FOREZ – Convention de mise à disposition des locaux communaux du Pole des Services à Loire Forez Agglomération pour une durée de 10 mois du 1^{er} mars 2025 au 31 décembre 2025 moyennant une redevance d'occupation annuelle totale de 1 378,22 € TTC.
- Décision n°2025-18 – KOESIO – Contrat de services ISI Crypto EPP pour une durée de 36 mois à compter du 6 mars 2025.
- Décision n°2025-19 – YES HIGH TECH – Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle artiste MAGIE TEYSSOT pour représentation le 26 juillet 2025 pour un montant de 597,16 € HT soit 630,00 € TTC.
- Décision n°2025-20 – PAROISSE ST TIMOTHEE EN FOREZ – Convention de mise à disposition des lieux par la signature d'un protocole d'accord pour deux concerts en date des 17 mars et 13 avril pour un montant de 280 € par concert.
- Décision n°2025-21 – VIEILLES SOUPAPES BALDOMERIENNES – Convention de mise à disposition gratuite d'un local situé dans le bâtiment Badoit pour un an à compter du 7 mars 2025.
- Décision n°2025-22 – Contrats d'engagement pour deux représentations musicales en date du 8 mai 2025 : Michel MADEIRA pour un montant de 400 € et MYSTERE SWING BIG BAND pour un montant de 2 500 €.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier



Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 mars 2025.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier